

Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy

Habitat cadre de vie foncier

9 mars 2012 - Montricoux

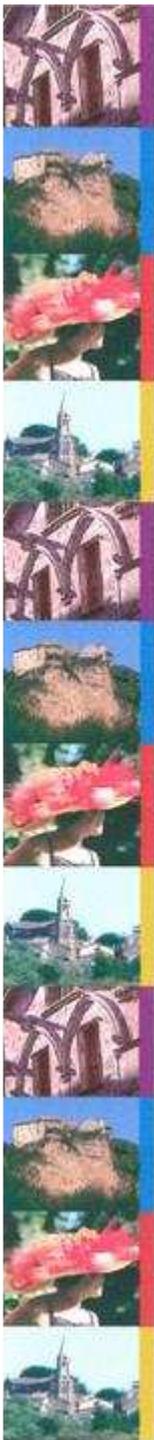
5ème comité de pilotage « OPAH du Pays Midi-Quercy »

Les 6 premiers mois



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES





OPAH du PMQ

L'esprit du dispositif – les nouvelles priorités de l'ANAH

- 1- Une priorité donnée à la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé,
- 2- un rééquilibrage en faveur des propriétaires occupants les plus modestes avec une intervention forte sur la lutte contre la précarité énergétique (enjeux sociaux)
- 3 - une prise en compte des besoins d'adaptation liés à la perte d'autonomie

LE PROGRAMME « HABITER MIEUX »

= Volet énergie et précarité énergétique (pour les PO les plus modestes)

= **Dispositif national décliné localement** via le **Contrat Local d'Engagement** entre différents partenaires.
Signataires : CG (en tant que CT et en tant que délégataire) – Préfet – Procivis – CR. Signature en novembre 2011 dans le 82

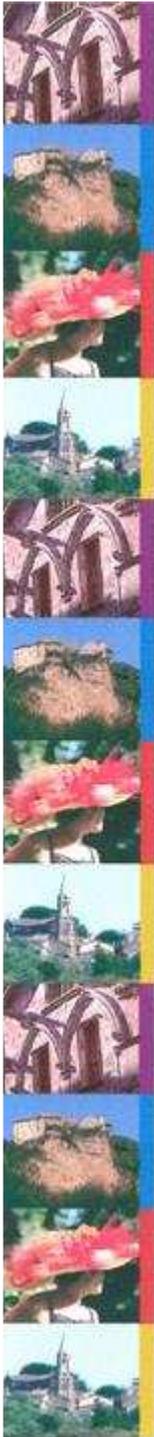
= **une aide financière – Aide de Solidarité Ecologique (ASE)**
pour permettre la réalisation des travaux de rénovation thermique (au moins 25% d'amélioration énergétique)
= **aide de 2600 €** (ANAH : 1600€ - CC : 500€ - CG82 : 500€).

= **un accompagnement personnalisé gratuit**
DPE avant/après + conseils techniques et financiers, suivi des travaux.....
Cette aide vient nécessairement en complément d'une subvention de l'ANAH.

Eco chèque Région MP

1500€ pour les PO / 1000€ pour les PB

Liste des artisans en ligne : <http://www.midipyrenees.fr/ecocheque#base112>



OPAH du PMQ

OBJECTIFS QUANTITATIFS INITIAUX

PB : 96 (32/an)

PO : 294 (98/an)

24 travaux lourds

270 travaux d'amélioration

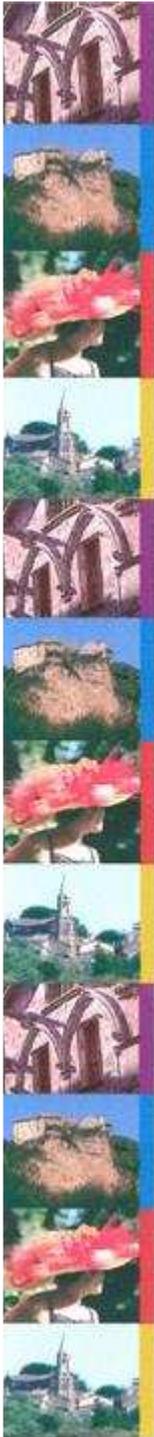
- 120 « petite LHI »
- 30 « autonomie »
- 120 « économies d'énergie » (Habiter Mieux)

→ TOTAL LOGEMENTS CONCERNES PAR L'OPAH: 390

	QC		QRGA		QV		TVA	
	PB	PO	PB	PO	PB	PO	PB	PO
Par an	15	48	7	14	4	10	6	26
Sur 3 ans	45	144	21	42	12	30	18	78

Rappel Objectif PCET :

80 logements (sur 2011-2012) et économie d'1GWH



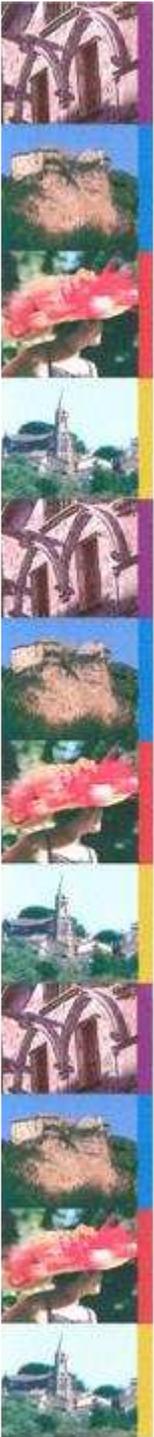
OPAH du PMQ

COMMUNICATION & RELAIS D'INFORMATION

- Affiche & planning permanences (49 communes - 4 CC – CMS – CLIC)
- Radio CFM : Le Mag. du Pays Midi-Quercy
- Publication dans de très nombreux journaux et sites communaux et intercommunaux
- Site du Pays « Amélioration de l'habitat+ Newsletter Pays (2500 destinataires)
- (<http://www.midi-quercy.fr/Toutes-les-reponses-a-vos.html>)
- Articles La Dépêche – Le Petit Journal – Le Journal du palais
- Newsletters du CPIE
- Réunion avec les référents sociaux (CMS, CLIC...)
- Intervention en commission emploi/Insertion/logement de la CCTVA
- communication auprès de professionnels du bâtiment (CAPEB 82 – FFB82 – Chambre des métiers)
→ *A venir : Soirée d'information co-organisée CAPEB82 / PMQ / MDEDD*

ORGANISATION RETENUE

- Centralisation des fiches de calcul au PMQ & redistribution par CC
- Tableau de suivi



Quelques exemples : communication écrite

Aides à l'amélioration de l'habitat

Vos clients peuvent bénéficier d'aides pour améliorer leur habitat, conseillez-les au mieux pour obtenir de nouveaux marchés !

Depuis juillet 2011, l'ensemble du Pays Midi Quercy est couvert par une OPAH - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Il s'agit d'un dispositif multipartenarial (ANAH, CC22, Région, communautés de communes, Prociw...) qui permet à des propriétaires privés d'obtenir des aides financières pour l'amélioration de leur habitat. Ce programme a comme objectifs prioritaires la lutte contre l'insalubrité et l'amélioration des conditions thermiques du logement. L'OPAH du Pays Midi Quercy c'est aussi un animateur sur le terrain et une aide administrative et technique gratuite pour le montage des dossiers. Des permanences sont organisées dans de nombreuses communes du territoire. Ce dispositif s'adresse à la fois aux propriétaires occupant leur logement de plus de 15 ans (sous conditions de ressources) et aux propriétaires bailleurs qui souhaitent rénover un logement locatif et qui acceptent un conventionnement avec l'ANAH.

Le territoire du Pays Midi Quercy est également engagé dans le dispositif national « Habiter Mieux »



Le programme « Habiter Mieux »
Il s'adresse uniquement aux propriétaires occupants de conditions de ressources « modestes » et « très modestes » qui souhaitent engager des travaux de rénovation thermique. C'est à la fois :
- une aide financière (Aide de Solidarité Ecologique) en plus de l'aide ANAH et conditionnée à la réalisation d'un gain énergétique après travaux d'au moins 25% ;
- Sur le territoire du Pays Midi Quercy, grâce à l'abandonnement des communautés de communes (500€) et du Conseil Général (500€) l'ASE atteint 2600€ ;
- un accompagnement personnalisé. Réalisation des DPE avant/après + conseils techniques et financiers, suivi des travaux...

Dans tous les cas, les travaux doivent obligatoirement être réalisés par des professionnels ! N'hésitez pas à informer vos clients de ce programme dont ils peuvent peut-être bénéficier.

Les aides sont variables et dépendent essentiellement des ressources (pour les propriétaires occupants) et de la nature des travaux à effectuer. Elles varient de 20 à 50% pour les propriétaires occupant leur logement et de 25 à 35% pour les propriétaires bailleurs. D'autres aides sont également mobilisables comme le nouveau éco-chèque de la Région Midi-Pyrénées.

« **l'éco-chèque logement** » de la Région Midi-Pyrénées est désormais l'unique dispositif régional de soutien aux particuliers en matière d'amélioration énergétique de leur logement. Les montants peuvent aller jusqu'à 1500 € (propriétaires occupants) et sont désormais débloqués sous travaux performants d'atteinte un gain énergétique d'au moins 25%. Il est destiné plus particulièrement aux propriétaires qui n'ont pu bénéficier de l'aide de l'ANAH, de la Région ou de la Région se chargeant de rembourser les professionnels partenaires affiliés au dispositif. <http://www.midi-pyrenees.fr/econocoeur>

Pour en savoir plus :
Sandrine BAK - Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy - Tél : 05 63 24 60 64 - Mail : habitat@paysmidiquercy.fr
Site : <http://www.midi-quercy.fr/> Toutes les réponses à vos clients

Pays Midi-Quercy : aides à l'amélioration de l'habitat

OPAH communiqué

L'ensemble du Pays Midi Quercy est couvert pendant 5 ans par une OPAH - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Ce dispositif multipartenarial (ANAH, CC22, communautés de communes, Prociw...) permet d'obtenir des aides financières pour l'amélioration de leur logement, déjà en situation de handicap avéré, aux revenus modestes ou vivant dans des logements à forte consommation énergétique sont les bénéficiaires prioritaires.

Néanmoins, les projets de réhabilitation d'habitat locatif peuvent encore, sous certaines conditions, bénéficier également de ce dispositif. Les propriétaires intéressés peuvent donc prendre contact avec un animateur technique qui vérifiera d'abord leurs conditions d'éligibilité au programme puis leur fera bénéficier gratuitement de services et de conseils pour le montage technique et financier du dossier. Les aides sont variables et

dépendent essentiellement de la nature des travaux à effectuer, une visite de l'animateur est donc obligatoire. Les permanences de ce technicien sont tenues dans les mairies du territoire. Les rendez-vous seront pris directement par les propriétaires auprès du secrétariat de la mairie la plus proche de leur domicile ou des instituteurs concernés. Le planning de ces permanences est consultable en mairie ou sur le site du Pays : <http://www.paysmidiquercy.fr/AIDES-A-L-AMI->

L'ORATION-DE-L.html
N'hésitez pas à nous renseigner avant d'effectuer des travaux d'amélioration de votre logement !
* Le Pays Midi Quercy regroupe 4 communautés de communes : Quercy Vert, Quercy-Caussevalais, Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, Terrasses et Vallées de l'Aveyron. Renseignements complémentaires : Sandrine BAK - Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy - Tél : 05 63 24 60 64 / habitat@paysmidiquercy.fr



Quercy - 05 63 24 60 64 / habitat@paysmidiquercy.fr



Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy

OPAH du PMQ

Quelques exemples : communication écrite

Informations communales

Urbanisme

Cette année nous avons vu et fait :

- 16 permis de construire pour maisons individuelles ou logements collectifs
- 3 permis de construire pour garage ou extension d'habitat
- 1 permis de construire à l'initiative communale
- 3 permis de construire pour bâtiments agricoles
- 36 permis d'urbanisme
- 10 autorisations précédoles

AIDES à l'AMÉLIORATION de l'HABITAT

Depuis juillet 2011, l'ensemble des communes du Pays Midi Quercy est couvert par une OPAH - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Il s'agit d'un dispositif multipartenarial (ANAH, CC22, communauté de communes, Prociw...) qui permet à des propriétaires privés d'obtenir des aides financières pour l'amélioration de leur habitat. Ce programme a comme objectifs prioritaires la lutte contre l'insalubrité et l'amélioration des conditions thermiques du logement. L'OPAH du Pays Midi Quercy, c'est aussi un animateur sur le terrain et une aide administrative et technique gratuite pour le montage de votre dossier. Des permanences sont organisées dans de nombreuses mairies du territoire.

L'OPAH, c'est quoi ?
C'est un dispositif d'accompagnement et de soutien qui permet à des propriétaires occupants de leur logement (de plus de 15 ans) et qui ne reçoit pas de ressources importantes de bénéficier de travaux d'amélioration de leur logement. Ce dispositif s'adresse à la fois aux propriétaires occupants de leur logement et de plus de 15 ans (sous conditions de ressources) et aux propriétaires bailleurs qui souhaitent rénover un logement locatif et qui acceptent un conventionnement avec l'ANAH.

Quelles aides financières ?
Les aides sont variables et dépendent essentiellement des ressources (pour les propriétaires occupants) et de la nature des travaux à effectuer. Elles varient de 20 à 50% pour les propriétaires occupant leur logement et de 25 à 35% pour les propriétaires bailleurs. D'autres aides sont également mobilisables comme le nouveau éco-chèque de la Région Midi-Pyrénées.

Pour quels travaux ?
Travaux liés au confort et de réhabilitation d'un logement dégradé
- Travaux d'amélioration (renforcement structure et stabilité de l'habitat) et travaux pour l'isolation et la performance
- Travaux d'amélioration thermique, en particulier ceux engagés dans le dispositif « Habiter Mieux »

Le programme « Habiter Mieux »
Il s'adresse uniquement aux propriétaires occupants de conditions de ressources « modestes » et « très modestes » qui souhaitent engager des travaux de rénovation thermique. C'est à la fois :
- une aide financière (Aide de Solidarité Ecologique) en plus de l'aide ANAH et conditionnée à la réalisation d'un gain énergétique après travaux d'au moins 25 % ;
- Sur le territoire du Pays Midi Quercy, grâce à l'abandonnement des communautés de communes (500€) et du Conseil Général (500€) l'ASE atteint 2600€ ;
- un accompagnement personnalisé. Réalisation des DPE avant/après + conseils techniques et financiers, suivi des travaux...

Ensemble des coordonnées :
Sandrine BAK - Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy - Tél : 05 63 24 60 64 / habitat@paysmidiquercy.fr

Le territoire du Pays Midi Quercy est également engagé dans le dispositif national « Habiter Mieux »

Dans tous les cas, les travaux doivent obligatoirement être réalisés par des professionnels ! N'hésitez pas à informer vos clients de ce programme dont ils peuvent peut-être bénéficier.

Les aides sont variables et dépendent essentiellement des ressources (pour les propriétaires occupants) et de la nature des travaux à effectuer. Elles varient de 20 à 50% pour les propriétaires occupant leur logement et de 25 à 35% pour les pro-

riétaires bailleurs. D'autres aides sont également mobilisables comme le nouveau éco-chèque de la Région Midi-Pyrénées.

« l'éco-chèque logement » de la Région Midi-Pyrénées est désormais l'unique dispositif régional de soutien aux particuliers en matière d'amélioration énergétique de leur logement. Les montants passent à 1000 € (bailleurs) ou 1500 € (propriétaires occupants) et sont désormais débloqués sous travaux performants d'atteinte un gain énergétique d'au moins 25%. Il est destiné plus particulièrement aux propriétaires qui n'ont pu bénéficier de l'aide de l'ANAH, de la Région ou de la Région se chargeant de rembourser les professionnels partenaires affiliés au dispositif. <http://www.midi-pyrenees.fr/econocoeur>

Pour en savoir plus :
Sandrine BAK - Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy - Tél : 05 63 24 60 64 - Mail : habitat@paysmidiquercy.fr
Site : <http://www.midi-quercy.fr/> Toutes les réponses à vos clients

Le territoire du Pays Midi Quercy est également engagé dans le dispositif national « Habiter Mieux »

Dans tous les cas, les travaux doivent obligatoirement être réalisés par des professionnels ! N'hésitez pas à informer vos clients de ce programme dont ils peuvent peut-être bénéficier.

Les aides sont variables et dépendent essentiellement des ressources (pour les propriétaires occupants) et de la nature des travaux à effectuer. Elles varient de 20 à 50% pour les propriétaires occupant leur logement et de 25 à 35% pour les pro-

riétaires bailleurs. D'autres aides sont également mobilisables comme le nouveau éco-chèque de la Région Midi-Pyrénées.

« l'éco-chèque logement » de la Région Midi-Pyrénées est désormais l'unique dispositif régional de soutien aux particuliers en matière d'amélioration énergétique de leur logement. Les montants passent à 1000 € (bailleurs) ou 1500 € (propriétaires occupants) et sont désormais débloqués sous travaux performants d'atteinte un gain énergétique d'au moins 25%. Il est destiné plus particulièrement aux propriétaires qui n'ont pu bénéficier de l'aide de l'ANAH, de la Région ou de la Région se chargeant de rembourser les professionnels partenaires affiliés au dispositif. <http://www.midi-pyrenees.fr/econocoeur>

Pour en savoir plus :
Sandrine BAK - Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy - Tél : 05 63 24 60 64 - Mail : habitat@paysmidiquercy.fr
Site : <http://www.midi-quercy.fr/> Toutes les réponses à vos clients

Le territoire du Pays Midi Quercy est également engagé dans le dispositif national « Habiter Mieux »

Dans tous les cas, les travaux doivent obligatoirement être réalisés par des professionnels ! N'hésitez pas à informer vos clients de ce programme dont ils peuvent peut-être bénéficier.

Les aides sont variables et dépendent essentiellement des ressources (pour les propriétaires occupants) et de la nature des travaux à effectuer. Elles varient de 20 à 50% pour les propriétaires occupant leur logement et de 25 à 35% pour les pro-

riétaires bailleurs. D'autres aides sont également mobilisables comme le nouveau éco-chèque de la Région Midi-Pyrénées.

« l'éco-chèque logement » de la Région Midi-Pyrénées est désormais l'unique dispositif régional de soutien aux particuliers en matière d'amélioration énergétique de leur logement. Les montants passent à 1000 € (bailleurs) ou 1500 € (propriétaires occupants) et sont désormais débloqués sous travaux performants d'atteinte un gain énergétique d'au moins 25%. Il est destiné plus particulièrement aux propriétaires qui n'ont pu bénéficier de l'aide de l'ANAH, de la Région ou de la Région se chargeant de rembourser les professionnels partenaires affiliés au dispositif. <http://www.midi-pyrenees.fr/econocoeur>

Pour en savoir plus :
Sandrine BAK - Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy - Tél : 05 63 24 60 64 - Mail : habitat@paysmidiquercy.fr
Site : <http://www.midi-quercy.fr/> Toutes les réponses à vos clients

Le territoire du Pays Midi Quercy est également engagé dans le dispositif national « Habiter Mieux »

Journal municipal de Montricoux

Urbanisme

Cette année nous avons vu et fait :

- 16 permis de construire pour maisons individuelles ou logements collectifs
- 3 permis de construire pour garage ou extension d'habitat
- 1 permis de construire à l'initiative communale
- 3 permis de construire pour bâtiments agricoles
- 36 permis d'urbanisme
- 10 autorisations précédoles

AIDES à l'AMÉLIORATION de l'HABITAT

Depuis juillet 2011, l'ensemble des communes du Pays Midi Quercy est couvert par une OPAH - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Il s'agit d'un dispositif multipartenarial (ANAH, CC22, communauté de communes, Prociw...) qui permet à des propriétaires privés d'obtenir des aides financières pour l'amélioration de leur habitat. Ce programme a comme objectifs prioritaires la lutte contre l'insalubrité et l'amélioration des conditions thermiques du logement. L'OPAH du Pays Midi Quercy, c'est aussi un animateur sur le terrain et une aide administrative et technique gratuite pour le montage de votre dossier. Des permanences sont organisées dans de nombreuses mairies du territoire.

L'OPAH, c'est quoi ?
C'est un dispositif d'accompagnement et de soutien qui permet à des propriétaires occupants de leur logement (de plus de 15 ans) et qui ne reçoit pas de ressources importantes de bénéficier de travaux d'amélioration de leur logement. Ce dispositif s'adresse à la fois aux propriétaires occupants de leur logement et de plus de 15 ans (sous conditions de ressources) et aux propriétaires bailleurs qui souhaitent rénover un logement locatif et qui acceptent un conventionnement avec l'ANAH.

Quelles aides financières ?
Les aides sont variables et dépendent essentiellement des ressources (pour les propriétaires occupants) et de la nature des travaux à effectuer. Elles varient de 20 à 50% pour les propriétaires occupant leur logement et de 25 à 35% pour les propriétaires bailleurs. D'autres aides sont également mobilisables comme le nouveau éco-chèque de la Région Midi-Pyrénées.

Pour quels travaux ?
Travaux liés au confort et de réhabilitation d'un logement dégradé
- Travaux d'amélioration (renforcement structure et stabilité de l'habitat) et travaux pour l'isolation et la performance
- Travaux d'amélioration thermique, en particulier ceux engagés dans le dispositif « Habiter Mieux »

Le programme « Habiter Mieux »
Il s'adresse uniquement aux propriétaires occupants de conditions de ressources « modestes » et « très modestes » qui souhaitent engager des travaux de rénovation thermique. C'est à la fois :
- une aide financière (Aide de Solidarité Ecologique) en plus de l'aide ANAH et conditionnée à la réalisation d'un gain énergétique après travaux d'au moins 25 % ;
- Sur le territoire du Pays Midi Quercy, grâce à l'abandonnement des communautés de communes (500€) et du Conseil Général (500€) l'ASE atteint 2600€ ;
- un accompagnement personnalisé. Réalisation des DPE avant/après + conseils techniques et financiers, suivi des travaux...

Ensemble des coordonnées :
Sandrine BAK - Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy - Tél : 05 63 24 60 64 / habitat@paysmidiquercy.fr

Le territoire du Pays Midi Quercy est également engagé dans le dispositif national « Habiter Mieux »

Dans tous les cas, les travaux doivent obligatoirement être réalisés par des professionnels ! N'hésitez pas à informer vos clients de ce programme dont ils peuvent peut-être bénéficier.

Les aides sont variables et dépendent essentiellement des ressources (pour les propriétaires occupants) et de la nature des travaux à effectuer. Elles varient de 20 à 50% pour les propriétaires occupant leur logement et de 25 à 35% pour les pro-

riétaires bailleurs. D'autres aides sont également mobilisables comme le nouveau éco-chèque de la Région Midi-Pyrénées.

« l'éco-chèque logement » de la Région Midi-Pyrénées est désormais l'unique dispositif régional de soutien aux particuliers en matière d'amélioration énergétique de leur logement. Les montants passent à 1000 € (bailleurs) ou 1500 € (propriétaires occupants) et sont désormais débloqués sous travaux performants d'atteinte un gain énergétique d'au moins 25%. Il est destiné plus particulièrement aux propriétaires qui n'ont pu bénéficier de l'aide de l'ANAH, de la Région ou de la Région se chargeant de rembourser les professionnels partenaires affiliés au dispositif. <http://www.midi-pyrenees.fr/econocoeur>

Pour en savoir plus :
Sandrine BAK - Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy - Tél : 05 63 24 60 64 - Mail : habitat@paysmidiquercy.fr
Site : <http://www.midi-quercy.fr/> Toutes les réponses à vos clients

Le territoire du Pays Midi Quercy est également engagé dans le dispositif national « Habiter Mieux »

Dans tous les cas, les travaux doivent obligatoirement être réalisés par des professionnels ! N'hésitez pas à informer vos clients de ce programme dont ils peuvent peut-être bénéficier.

Les aides sont variables et dépendent essentiellement des ressources (pour les propriétaires occupants) et de la nature des travaux à effectuer. Elles varient de 20 à 50% pour les propriétaires occupant leur logement et de 25 à 35% pour les pro-

riétaires bailleurs. D'autres aides sont également mobilisables comme le nouveau éco-chèque de la Région Midi-Pyrénées.

« l'éco-chèque logement » de la Région Midi-Pyrénées est désormais l'unique dispositif régional de soutien aux particuliers en matière d'amélioration énergétique de leur logement. Les montants passent à 1000 € (bailleurs) ou 1500 € (propriétaires occupants) et sont désormais débloqués sous travaux performants d'atteinte un gain énergétique d'au moins 25%. Il est destiné plus particulièrement aux propriétaires qui n'ont pu bénéficier de l'aide de l'ANAH, de la Région ou de la Région se chargeant de rembourser les professionnels partenaires affiliés au dispositif. <http://www.midi-pyrenees.fr/econocoeur>

Pour en savoir plus :
Sandrine BAK - Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy - Tél : 05 63 24 60 64 - Mail : habitat@paysmidiquercy.fr
Site : <http://www.midi-quercy.fr/> Toutes les réponses à vos clients

Le territoire du Pays Midi Quercy est également engagé dans le dispositif national « Habiter Mieux »

Dans tous les cas, les travaux doivent obligatoirement être réalisés par des professionnels ! N'hésitez pas à informer vos clients de ce programme dont ils peuvent peut-être bénéficier.

Les aides sont variables et dépendent essentiellement des ressources (pour les propriétaires occupants) et de la nature des travaux à effectuer. Elles varient de 20 à 50% pour les propriétaires occupant leur logement et de 25 à 35% pour les pro-

riétaires bailleurs. D'autres aides sont également mobilisables comme le nouveau éco-chèque de la Région Midi-Pyrénées.

« l'éco-chèque logement » de la Région Midi-Pyrénées est désormais l'unique dispositif régional de soutien aux particuliers en matière d'amélioration énergétique de leur logement. Les montants passent à 1000 € (bailleurs) ou 1500 € (propriétaires occupants) et sont désormais débloqués sous travaux performants d'atteinte un gain énergétique d'au moins 25%. Il est destiné plus particulièrement aux propriétaires qui n'ont pu bénéficier de l'aide de l'ANAH, de la Région ou de la Région se chargeant de rembourser les professionnels partenaires affiliés au dispositif. <http://www.midi-pyrenees.fr/econocoeur>

Pour en savoir plus :
Sandrine BAK - Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy - Tél : 05 63 24 60 64 - Mail : habitat@paysmidiquercy.fr
Site : <http://www.midi-quercy.fr/> Toutes les réponses à vos clients

Le territoire du Pays Midi Quercy est également engagé dans le dispositif national « Habiter Mieux »

L'Artisan 82

Informations communales

Cette année nous avons vu et fait :

- 16 permis de construire pour maisons individuelles ou logements collectifs
- 3 permis de construire pour garage ou extension d'habitat
- 1 permis de construire à l'initiative communale
- 3 permis de construire pour bâtiments agricoles
- 36 permis d'urbanisme
- 10 autorisations précédoles

AIDES à l'AMÉLIORATION de l'HABITAT

Depuis juillet 2011, l'ensemble des communes du Pays Midi Quercy est couvert par une OPAH - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Il s'agit d'un dispositif multipartenarial (ANAH, CC22, communauté de communes, Prociw...) qui permet à des propriétaires privés d'obtenir des aides financières pour l'amélioration de leur habitat. Ce programme a comme objectifs prioritaires la lutte contre l'insalubrité et l'amélioration des conditions thermiques du logement. L'OPAH du Pays Midi Quercy, c'est aussi un animateur sur le terrain et une aide administrative et technique gratuite pour le montage de votre dossier. Des permanences sont organisées dans de nombreuses mairies du territoire.

L'OPAH, c'est quoi ?
C'est un dispositif d'accompagnement et de soutien qui permet à des propriétaires occupants de leur logement (de plus de 15 ans) et qui ne reçoit pas de ressources importantes de bénéficier de travaux d'amélioration de leur logement. Ce dispositif s'adresse à la fois aux propriétaires occupants de leur logement et de plus de 15 ans (sous conditions de ressources) et aux propriétaires bailleurs qui souhaitent rénover un logement locatif et qui acceptent un conventionnement avec l'ANAH.

Quelles aides financières ?
Les aides sont variables et dépendent essentiellement des ressources (pour les propriétaires occupants) et de la nature des travaux à effectuer. Elles varient de 20 à 50% pour les propriétaires occupant leur logement et de 25 à 35% pour les propriétaires bailleurs. D'autres aides sont également mobilisables comme le nouveau éco-chèque de la Région Midi-Pyrénées.

Pour quels travaux ?
Travaux liés au confort et de réhabilitation d'un logement dégradé
- Travaux d'amélioration (renforcement structure et stabilité de l'habitat) et travaux pour l'isolation et la performance
- Travaux d'amélioration thermique, en particulier ceux engagés dans le dispositif « Habiter Mieux »

Le programme « Habiter Mieux »
Il s'adresse uniquement aux propriétaires occupants de conditions de ressources « modestes » et « très modestes » qui souhaitent engager des travaux de rénovation thermique. C'est à la fois :
- une aide financière (Aide de Solidarité Ecologique) en plus de l'aide ANAH et conditionnée à la réalisation d'un gain énergétique après travaux d'au moins 25 % ;
- Sur le territoire du Pays Midi Quercy, grâce à l'abandonnement des communautés de communes (500€) et du Conseil Général (500€) l'ASE atteint 2600€ ;
- un accompagnement personnalisé. Réalisation des DPE avant/après + conseils techniques et financiers, suivi des travaux...

Ensemble des coordonnées :
Sandrine BAK - Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy - Tél : 05 63 24 60 64 / habitat@paysmidiquercy.fr

Le territoire du Pays Midi Quercy est également engagé dans le dispositif national « Habiter Mieux »

Dans tous les cas, les travaux doivent obligatoirement être réalisés par des professionnels ! N'hésitez pas à informer vos clients de ce programme dont ils peuvent peut-être bénéficier.

Les aides sont variables et dépendent essentiellement des ressources (pour les propriétaires occupants) et de la nature des travaux à effectuer. Elles varient de 20 à 50% pour les propriétaires occupant leur logement et de 25 à 35% pour les pro-

riétaires bailleurs. D'autres aides sont également mobilisables comme le nouveau éco-chèque de la Région Midi-Pyrénées.

« l'éco-chèque logement » de la Région Midi-Pyrénées est désormais l'unique dispositif régional de soutien aux particuliers en matière d'amélioration énergétique de leur logement. Les montants passent à 1000 € (bailleurs) ou 1500 € (propriétaires occupants) et sont désormais débloqués sous travaux performants d'atteinte un gain énergétique d'au moins 25%. Il est destiné plus particulièrement aux propriétaires qui n'ont pu bénéficier de l'aide de l'ANAH, de la Région ou de la Région se chargeant de rembourser les professionnels partenaires affiliés au dispositif. <http://www.midi-pyrenees.fr/econocoeur>

Pour en savoir plus :
Sandrine BAK - Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy - Tél : 05 63 24 60 64 - Mail : habitat@paysmidiquercy.fr
Site : <http://www.midi-quercy.fr/> Toutes les réponses à vos clients

Le territoire du Pays Midi Quercy est également engagé dans le dispositif national « Habiter Mieux »

Dans tous les cas, les travaux doivent obligatoirement être réalisés par des professionnels ! N'hésitez pas à informer vos clients de ce programme dont ils peuvent peut-être bénéficier.

Les aides sont variables et dépendent essentiellement des ressources (pour les propriétaires occupants) et de la nature des travaux à effectuer. Elles varient de 20 à 50% pour les propriétaires occupant leur logement et de 25 à 35% pour les pro-

riétaires bailleurs. D'autres aides sont également mobilisables comme le nouveau éco-chèque de la Région Midi-Pyrénées.



Le petit journal



Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy

OPAH du PMQ

Quelques exemples : sites internet

- Présentation
- Enfance / Jeunesse
- Relais Services Publics
- Culture
- Gestion des déchets
- Assainissement non collectif (SPANC)
- Espaces Naturels
- Finances - subventions
- Communication
- Transports
- Structuration d'une offre d'accueil en QRGA
- Habitat/Logement
- Emploi / formation
- Actualités en QRGA

Accueil du site > Habitat/Logement > Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.)

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.)

lundi 12 décembre 2011

Le conseil communautaire en sa séance du 30 mars 2011, a souhaité la mise en place d'une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur le territoire pour :

- Améliorer les conditions de logement des populations modestes
- Développer une offre locative adaptée à la population locale
- Favoriser les économies d'énergies
- Lutter contre l'habitat insalubre et très dégradé.

Cette opération assure une continuité de la dynamique du Programme d'Intérêt Général et des précédentes Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat menées en Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron (trois depuis 1982).

La Communauté de communes délègue au Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de ce programme.

La mise en place de cette OPAH permet d'apporter gratuitement le service d'un animateur, M. Jean Pierre BOUGLON, dans la constitution des dossiers de demande de subventions.

Ces aides existent pour les propriétaires occupants à titre principal ou propriétaires bailleurs.

La Communauté de communes s'engage à participer financièrement au programme en apportant une aide complémentaire

- aux propriétaires bailleurs de 10 % en plus de la subvention versée de l'A.N.A.H.
- aux propriétaires occupants de 500 € en complément de l'ASE versée par l'Etat.

[Planning des permanences de Monsieur BOUGLON Jean Pierre

Les rendez-vous seront pris directement par les propriétaires auprès du secrétariat des mairies. Les propriétaires de logements situés dans les autres communes, prendront contact avec la mairie la plus proche de leur domicile ou des immeubles concernés. Des prises de rendez-vous avec M. Jean Pierre BOUGLON sont possibles sur tout le territoire Pays Midi Quercy.

1er TRIMESTRE 2012	Matin 9 h – 12 h	Après-midi 14 h – 17 h
Jeu 5 janvier	St-Antoin N.V.	
Jeu 12 janvier	CAYLUS	PARISOT
Mercredi 26 janvier	VAREN	LAGUEPIE
Vendredi 10 février	Saint-Antoin NV	
Jeu 16 Février	CAYLUS	PARISOT

Site QRGA



BIENVENUE

Page 1 of 2



BIENVENUE

Actualités 20 Janvier 2012

Météo

Itinéraire

Plan d'accès

Actualités

Informations OPAH (aides à l'amélioration de l'habitat)

Le Pays Midi-Quercy dans son ensemble est désormais engagé dans une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).

Ce dispositif permet à des propriétaires privés d'obtenir des aides financières pour l'amélioration de leur habitat. Ce programme a comme objectifs prioritaires la lutte contre l'insalubrité et l'amélioration des conditions thermiques du logement (selon l'ordre dans le Plan Climat).

L'OPAH intègre également le dispositif national "Habitat Neuf".

Afin d'informer un maximum d'habitants du territoire de ce dispositif qui peut les intéresser, nous vous proposons de communiquer votre avis et plusieurs visuels pour illustrer vos éventuelles attentes de prochains bulletins municipaux ou intercommunaux.

Une information un peu plus exhaustive est également en ligne sur le site du Pays : <http://www.midi-quercy.fr/Toutes-les-reponses-a-vos-questions-pratiques-sur-l-OPAH>

Programme de réorption des zones d'ombre Internet

Realville - Réunion le LUNDI 17 JANVIER 2012 à 18h30 à la Mairie de Réalville

Consultez la présentation détaillée

Dernières modifications : 03/01/2012

Ramassage des encombrants

Pour le ramassage des encombrants, veuillez vous adresser à Monsieur Michel FICHETEAU - 401, Grande rue, 82440, REALVILLE - téléphone 063212960.

Ramassage des ordures ménagères

Une la lettre de M. le Maire ci-dessous pour connaître les modalités de ramassage pendant les travaux de réfection des trottoirs.

Lettre de M. le Maire

Lettre : 227 ko - Dernières modifications : 04/05/2010

Flash Infos

Mirabil ou Casabard (règneau d'irradiation de tourner à gauche) (à la pharmacie).

Autre rappel : aux abords du passage souterrain, il est fréquent que des véhicules sortent sur la RD 820 à ce niveau, un regard ou une borne qui se trouve sur le boulevard Jacques Vireaux.

Site PMQ

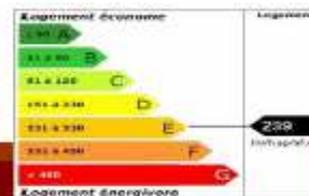
Site commune de Realville

OPAH du PMQ

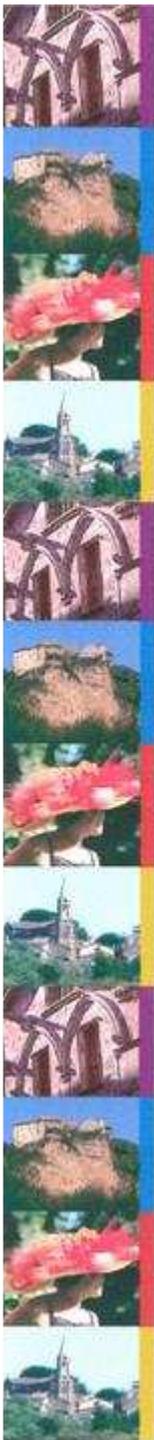
MAJ : 27 janvier 2012



OPAH DU PAYS MIDI QUERCY



	NOMBRE	Type PO	Travaux éligibles	AIDES ANAH	Tx d'aides	ASE / FART	Aide CC	Aide CG	Aide Région	TOTAL subventions	PROCVIS prêts 0%	Durée prêt	DPE Avant	DPE Après	Gain en %	Superficie logement	Gain NRJ En Kwh/an
TOTAL PO	30		745737	177053		35200	11000	11000	28500	262753	182000						543442
PO insalubrité/indigne/très dégradé	6		370868	76000		8800	3000	3000	8000	88800	88000						288424
TVA	1		78646	10000		1800	600	600	1600	14100	16000						80853
Albas	1	POTISO	79646	10000	50	1800	500	500	1500	14100	15000	10	200,00	187,57	62,00	191	60533
QRGA	2		131006	20000		3200	1000	1000	1600	28700	18000						123217
Cleau	1	POTISO	82950	10000	50	1800	500	500	0	12600	18000	8	200,00	179,94	51,88	212	63852
Puygarden	1	POTISO	48056	10000	50	1800	500	500	1500	14100	8000	6	200,00	171,96	56,00	140	55265
QV																	
QC	3		180108	46000		4800	1600	1600	3000	66800	36000						84675
Mirval	1	POTISO	25703	10000	50	1800	500	500	1500	14100	10000	6	204,78	180,38	71,88%	140	32578
Puygarden	1	POTISO	36485	10000	50	1800	500	500	0	12600	10000	8	175,92	183,77	50,50%	86	16181
Mirval	1	POTISO	89221	25000	50	1800	500	500	1500	29100	15000	12	200,00	171,96	48,80%	143	37538
PO Amélioration Autonomie	7		38880	16040						16040	10000						
TVA	4		11628	4777						4777							
Beau	1	PO	2250	1126	50					1126			277	277	0	125	
Nezapelles	1	PO	3119	1580	50					1580						90	
St Etienne de Luperon	1	PO	3882	207	25					207						120	
Albas	1	PO	2189	1026	50					1026						103	
QRGA	1		4322	2181						2181							
Saint Antonin	1	PO	4322	2181	50					2181						70	
QV																	
QC	2		21132	8102						8102	10000						
Sardouze	1	PO	18431	5751	25					5751	10000	8			0	81	
Cateneau	1	POTISO	4701	2351	50					2351	0		210	210	0	81	
PO Amélioration Moyennement dégradé	17		338088	87013		26800	8000	8000	22600	161113	104000						276018
TVA	6		68897	18873		8000	2600	2600	8000	37873	19000						68488
Valdeuz	1	POTISO	10742	3750	25	1500	500	500	0	6500	4500	3	128,38	124,34	31,71%	184	17078
Beau	1	PO	8429	2357	25	1500	500	500	1500	6467	3000	2	213,14	182,61	33,14%	148	10453
Montcazon	1	PO	6643	1825	25	1500	500	500	1500	6078	0		200,00	179,94	34,00%	237	24079
Nezapelles	1	PO	11480	2885	25	1500	500	500	1500	6985	4500	4	330,54	276,00	30,73%	237	24079
Nezapelles	1	POTISO	12628	7718	25 & 50	1500	500	500	1500	11838	7000	5	283,11	192,61	29,72%	86	6389
QRGA	2		66738	14000		3200	1000	1000	3000	22200	22000						23040
St Antonin Notre VM	1	POTISO	32781	7000	25	1500	500	500	1500	11100	10000	8				80	
Cateneau	1	POTISO	22975	7000	25	1500	500	500	1500	11100	12000	8	188	235,01	40,02	103	23540
QV	2		60138	8627		3200	1000	1000	3000	17727	21000						74410
Moncal	1	POTISO	40029	7000	25	1500	500	500	1500	11100	18000	15	200,00	206,96	69,48	128	68408
Moncal	1	PO	10107	2527	25	1500	500	500	1500	6277	3000	3	187,50	148,14	35,27	84	18524
QC	8		176328	44813		11200	3600	3600	10600	73613	42000						118070
Cateneau	1	POTISO	9071	3776	25	1500	500	500	0	5776	0		199,3	189,38	27,76%	230	12735
Montcal	1	PO	7914	1979	25	1500	500	500	1500	6079	6000	4	200,00	179,94	39,20%	103	11848
Montcal	1	POTISO	8424	2348	25	1500	500	500	1500	7048	8000	8	307,48	189,67	51,76%	82	14840
Montcazon de Quercy	1	PO	25474	20000	40					21900	10000	8	44,50	189,67	86,33%	23	27242
Puygarden	1	POTISO	7447	108	25	1500	500	500	1500	4108	6000	4	431,23	312,48	25,48%	94	10222
Montcazon de Quercy	1	POTISO	15406	8788	25 & 50	1500	500	500	1500	10888	6000	5	200,00	189,67	25,87%	34	7485
Saint Vincent d'Albas	1	POTISO	22579	7000	25	1500	500	500	1500	11100	10000	8	182,18	189,4	52,44%	138	28508
Sardouze	1	POTISO	8014	2026	25	1500	500	500	1500	6026	1800	2	200,00	204,06	28,86%	84	8213



OPAH du PMQ

ENVELOPPES FINANCIERES

ANAH

Aides aux travaux (prévu pour 3 ans) : 2 553 000€

Au 1^{er} février 2012 : **241 826€** (PO : 177053 / PB : 64 773)

FART / ASE : 176 000€ - AMO : 33 000€

Au 1^{er} février 2012 : FART : **35 200€** - AMO : 6 600€)

COMMUNAUTES DE COMMUNES

Participation globale prévue : 522 000€ (dont 132 000€ pour les PO)

Au 1^{er} février 2012 : **30 371€** (dont 11 000€ pour les PO)

CG 82

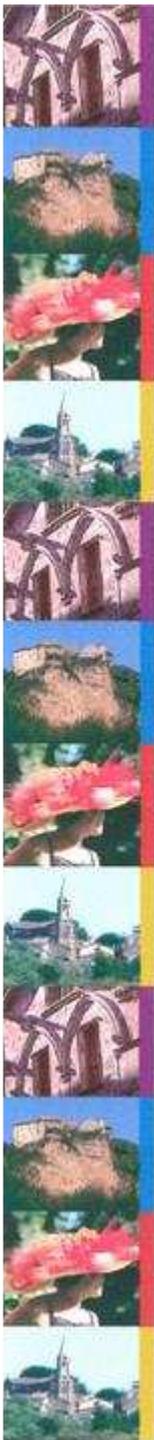
Aide départementale aux PO pour maintien à domicile : 10% de l'aide ANAH (plafonnée à 500€)

+ Abondement de l'ASE : 500€/dossier

PROCIVIS

Financement via les prêts missions sociales : Enveloppe prévisionnelle de 450 000€ (3 ans)

Au 1^{er} février 2012 : **182 000€**



OPAH du PMQ

ENVELOPPES FINANCIERES (Suite)

QC

Montant des aides prévisionnelles (3 ans) : 259 500€ (PB : 195 000€ - PO : 64 500€)

Au 1^{er} février 2012

PB : 8 622€ - PO : 5 000€ soit **13 622€**

QRGA

Montant des aides prévisionnelles: 106 332€ (PB : 85 332€ - PO : 21 000€)

Au 1^{er} février 2012

PB : 10 749€ - PO : 2 000€ soit **12 749€**

QV

Montant des aides prévisionnelles: 59 250€ (PB : 48 750€ - PO : 10 500€)

Au 1^{er} février 2012

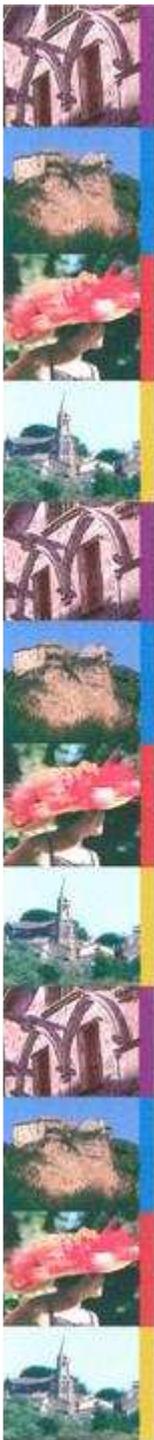
PB : 0€ - PO : 1 000€ soit **1 000€**

TVA

Montant des aides prévisionnelles: 96 918€ (PB : 60 918€ - PO : 36 000€)

Au 1^{er} février 2012

PB : 0€ - PO : 3 000€ soit **3 000€**



OPAH du PMQ

LES RESULTATS (SYNTHESE) à la date du 1^{er} février 2012

Travaux éligibles : **977 949€**

PO : 745 737€

PB : 232 212€

Aides CG82 :

ASE : 11 000€

Maintien à domicile : 7 dossiers ??

Aides Région sollicitée (éco chèque) : **31 500€**

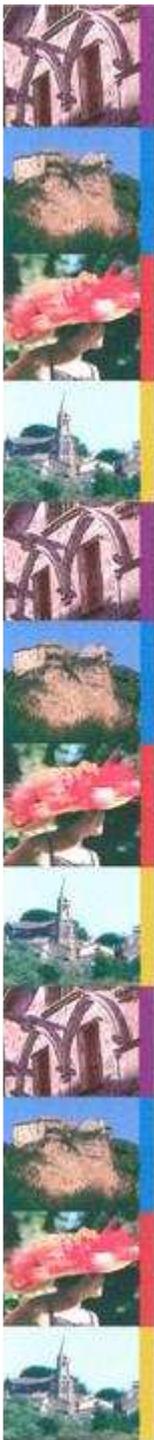
PO : 28 500€

PB : 3 000€

TOTAL SUBVENTIONS : **349 897€**

PO:262 753€

PB:87 144€



OPAH du PMQ

LES RESULTATS (SYNTHESE) à la date du 1^{er} février 2012

PO : 30

Dont 22 éligibles au FART (Habiter Mieux)

PO « Indigne » : 6

PO « Très dégradés » : 17

PO « Autonomie » : 7

PB : 3

PB « indigne / très dégradé » : 2

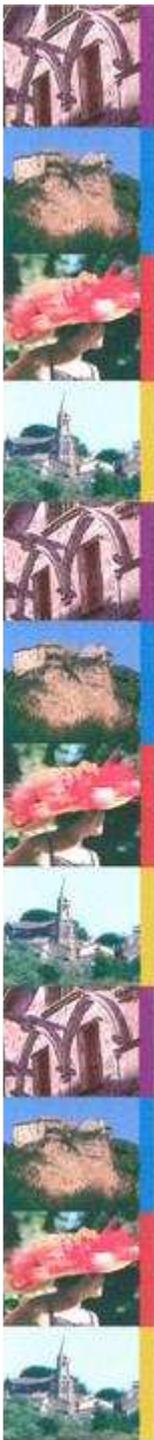
PB « Moyennement dégradé » : 1

	QC		QRGA		QV		TVA	
	PB	PO	PB	PO	PB	PO	PB	PO
	1	13	2	5	0	2	0	10
Total	14		7		2		10	

GAIN NRJ : 643 989 Kwh/an

PO : 543 442 Kwh/an

PB : 100 547 Kwh/an



OPAH du PMQ

Les tendances.

- Poursuite de l'augmentation de la population sur le territoire du PAYS

MIDI QUERCY : chiffres INSEE

→ Population officielle 2011 : 46 358

→ Population officielle 2012 : 47 498

+ 1140 habitants

- Poursuite de l'augmentation des prix des énergies et notamment de l'électricité : au minimum un peu plus de l'inflation / 30% d'ici 2016 d'après la Commission de Régulation de l'Énergie

- Diminution des ressources de l'ANAH :

National : 415 millions d'euros en 2012 contre 510 millions en 2011

Régional : 19 millions en 2012 hors FART (-12% / à 2011) → Néanmoins une dotation > aux engagements réalisés en 2011

Poursuite de la lutte contre la précarité énergétique

La suite ? Peu de visibilité, surtout à compter de 2014

- Ambassadeur de la performance énergétique : démarrage de l'opération test en mars 2012.

- Objectifs : Propositions de ré évaluation des objectifs pour 2012